Procès Merah : le Crif craint que les “islamistes” voient dans le verdict “un signe de faiblesse”

03/11/2017 à 0h15

Le Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif) a exprimé jeudi sa crainte que les “terroristes islamistes” voient dans le verdict au procès d’Abdelkader Merah, condamné à 20 ans de réclusion mais pas reconnu coupable des assassinats commis par son frère Mohamed, “un signe de faiblesse”.

“*Justice est presque rendue. Ce procès a permis de bien comprendre la façon dont la haine se fabrique en France et doit nous inciter à une vigilance de tous les instants*“, souligne le texte.

“*Abdelkader Merah reste totalement coupable au regard de la douleur des familles et de l’horreur du crime commis par son frère, qu’il avait radicalisé et instrumentalisé en bras armé de son idéologie mortifère*“, ajoute-t-il.

De son côté, le président du Consistoire, Joël Mergui, a jugé le verdict “*fatalement décevant au regard des vies brisées*“. “*Si à défaut de preuves matérielles, le frère de l’assassin n’a pas été condamné pour complicité de meurtre, il est en revanche parfaitement établi que ce dernier est parfaitement responsable de la haine antisémite qui a nourri le projet terroriste de son frère et armé son bras meurtrier*“, a estimé M. Mergui dans un communiqué. […]

La cour d’assises spéciale de Paris a condamné jeudi Abdelkader Merah à 20 ans de réclusion criminelle, le jugeant

coupable d’association de malfaiteurs terroriste criminelle mais pas complice des sept assassinats perpétrés en mars 2012 par son frère Mohamed à Toulouse et Montauban. Fettah Malki, accusé d’avoir vendu l’arme et le gilet pare-balles à Mohamed Merah en connaissant sa radicalisation, a également été reconnu coupable d’association de malfaiteurs terroriste et a écopé de 14 ans de réclusion criminelle. Les peines des deux hommes sont assorties d’une peine de sûreté des deux tiers.